

## **Charte Casa Lia & Aby's home**

### **1. La raison d'être de l'oasis**

Les habitants de l'oasis se regroupent autour de valeurs écologiques communes et tendent à adopter un mode de vie différent, respectueux, bienveillant et humain, en réduisant leur impact écologique. Cet habitat favorise l'entraide, l'échange, le partage, la convivialité entre les habitants. Le partage et l'échange de savoirs, la mutualisation et la valorisation des compétences de chacun.

Les valeurs du lieu sont regroupées dans cette charte, qui est évolutive, ainsi chaque membre du groupe peut proposer une modification qui sera effectuée avec l'accord du groupe.

### **2. Les valeurs**

#### **Respect des personnes**

Chacun se doit de respecter l'autre et de l'accepter dans sa différence. Respecter l'individualité de l'autre, ses convictions, son intimité, ses choix de vie... Chacun est libre d'être soi-même, en étant bienveillant avec les autres. Tout le monde peut être accueilli, quel que soit son âge, en respectant l'équilibre intergénérationnel, ses revenus, sa situation familiale.

La parité homme-femme est primordiale, tout comme l'égalité entre tous les membres de l'oasis.

#### **Respect de la nature**

Le respect de la nature passe par la sobriété, la réduction de son impact sur l'environnement en adoptant un mode de vie et de consommation écologiquement responsable.

- Réduction de la consommation d'énergie
- Objectif zéro déchet
- Utilisation d'énergies renouvelables et de matériaux écologiques
- Réutiliser, Recycler, mutualiser...
- Installation d'un potager
- Plantation arbres et plantes

Les interventions sur le site doivent prendre en compte le maintien ou la restauration de la biodiversité, des écosystèmes présents sur le lieu. Les animaux présents sur le site seront respectés et traités avec compassion et bienveillance.

### **3. Gouvernance**

Chacun des membres du groupe est responsable du patrimoine commun et des intérêts de la collectivité. Il s'engage à prendre part aux tâches concernant l'organisation, l'entretien et l'aménagement des parties communes.

Les décisions se prendront au cours d'une réunion formelle, parce que toute décision doit pouvoir être préparée par tous et argumentée. Pour les décisions

concernant la totalité du groupe, le consensus sera requis. Pour les décisions concernant un sous-groupe, le consensus sera requis dans ce sous-groupe, etc... Les enfants participeront aux décisions lorsque celles-ci les concerneront directement. Selon notre statut juridique, certaines décisions seront soumises au vote. Mais comme nous traiterons par consensus, le vote sera de fait « consensuel »

### **Résolution des conflits**

Les habitants s'engagent à entretenir une communication harmonieuse et non violente, à résoudre les conflits de manière diplomatique, en utilisant l'empathie et l'écoute de l'autre.

En cas de désaccord fondamental, la décision sera différée et nous entamerons un travail en résolution de conflit. Pour un problème collectif, la discussion et la résolution du problème sont alors collectives, et font appel, ou non, à un médiateur extérieur. En cas de désaccords et de conflits interpersonnels, les habitants concernés tentent de résoudre le problème entre eux, en faisant ou non appel à un médiateur interne au groupe ou externe, qui les aidera à s'écouter mutuellement et à trouver une solution acceptable pour les deux parties. Si la situation ne peut être résolue à la pleine satisfaction de chacun, il sera fait appel à un médiateur extérieur et professionnel neutre.

Il sera constitué un « conseil des voisins », composé de membres qui représentent équitablement les habitants. Le « conseil des voisins » est l'instance de la gouvernance interne et de représentation avec l'extérieur. Il est l'espace de décisions et d'application d'un « règlement intérieur » du projet, et du respect de la charte. La forme juridique peut être une association, une société civile ou simplement un collectif dans lequel s'inscrit ce conseil.

### **4. Autonomie**

Afin de réduire la consommation de produits alimentaires extérieurs, la création d'un jardin partagé est requise, en utilisant la permaculture comme outil de production pour une alimentation saine. Pour l'alimentation restante, l'approvisionnement pourra se faire par relation directe avec un ou plusieurs producteurs locaux.

L'utilisation de la permaculture afin de produire harmonieusement, durablement et de manière résiliente, tout en prenant soin des écosystèmes, et en préservant la terre.

Il s'agit de ne plus être dépendant de la consommation de masse mais de devenir interdépendants et plus autonome dans les domaines de l'alimentation, de la santé, du transport, de l'habitat, de l'énergie...

### **5. Ouverture sur l'extérieur**

En définissant notre place dans le village, nous voulons indiquer notre volonté d'être ouverts aux autres, d'être en mouvement.

Être ouverts aux questions des habitants, définir des occasions de rencontre avec les habitants, être un relais communal et associatif, mais aussi en accueillant des woofeurs, des touristes ou des stagiaires.

Le groupe s'engage à être acteur dans le village en entretenant un esprit d'accueil, ouvert sur l'extérieur, et même au-delà du village.

Chacun reste libre selon ses disponibilités et possibilités, du choix et du degré de son investissement tant que son comportement global reste en accord avec les valeurs communes.

## **6. Arrivées/départs**

### Arrivées

Les personnes arrivant dans le groupe d'habitants devront : être signataires de la Charte, devenir acteur(-trice) dans la gestion des espaces communs, participer à la vie collective, avoir les capacités financières (ou portage par un tiers). Si un acheteur n'est pas agréé par le groupe, ce dernier a un délai pour trouver un autre acquéreur.

### Départs

Le prix de vente peut être discuté par les habitants mais c'est le détenteur du lot qui garde la main. Le droit de sortie est de droit public. Le groupe d'habitants a cependant pour objectif de faire en sorte que la revente soit équitable. Si un membre décide de partir car il constate que ce type d'habitat ne lui convient plus, le groupe veillera à soutenir ce membre et non le critiquer, et à respecter cette liberté. La contrepartie pour ce membre est de vivre avec discrétion son retrait éventuel par rapport à la Charte.

Les parts en commun en vente seront dans une structure juridique pour que ce ne soit pas la personne qui vende mais la structure.

Les départs et arrivées de nouveaux membres seront discutés et approuvés de manière collective. Les décisions prises se feront dans un principe d'équité. Il s'agira de permettre à la personne qui part de se reloger de manière analogue, d'accueillir la personne qui arrive pour qu'elle puisse intégrer le groupe.

En choisissant de vivre au sein de l'oasis Casa Lia & Aby's home, je partage les valeurs et la vision de vie qui y sont associées et je respecte les engagements précédemment cités.

Nom Prénom

Date et signature